
ÉDITORIAL

Un acteur social
responsable

CE QUE LES
MEMBRES EN
PENSENT

Que pensez-vous du
rôle du gouvernement
du Québec face à
Montréal ?

LE SPPMM EN
ACTION

Du nouveau du côté de
nos assurances
médicaments

L'ACTUALITÉ
MUNICIPALE

La privatisation de l'eau
potable à Montréal
Un avantage pour qui ?

Méfions-nous de l'eau
qui dort ?

DOSSIER

La Commission de
développement de la
métropole, commission
régionale ou

Un acteur social responsable

par Michel Vézina
président

L'année 1996 a été principalement marquée par la lutte contre la privatisation des services municipaux. Les actions les plus diverses ont été orchestrées pour contrer les projets du maire. Les enjeux cruciaux se situent maintenant au niveau politique, et c'est sur ce terrain que nous devons agir si nous voulons conserver nos emplois, préserver le savoir-faire municipal et continuer d'offrir des services de qualité aux citoyens de Montréal.

Dès le début de l'année, nous avons formé un comité ad hoc constitué d'une quinzaine de nos membres pour se pencher sur les dossiers de privatisation les plus imminents. Ces dossiers ont fait l'objet de communications soutenues. Des relations médias ont été faites en continu sur les enjeux et les conséquences de la privatisation, et deux articles de fond ont été publiés dans les quotidiens.

De plus, nous avons participé à la commission parlementaire sur l'avant-projet de loi sur les sociétés d'économie mixte et à la commission Mireault chargée d'étudier l'application des articles 45 et 46 du Code du travail. Nous avons fait pression auprès du ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, pour que les modifications à la charte de la Ville, demandées par le maire Bourque, fassent l'objet d'une commission parlementaire. Ces demandes ont finalement été retirées.

Par ailleurs, la menace de la privatisation a donné lieu à des manifestations de solidarité syndicale comme nous n'en avons pas vues à la Ville depuis la bataille contre le gel des caisses de retraite au début des années 1970. Le regroupement formé de la plupart des syndicats de la Ville s'est prononcé contre la privatisation des services municipaux et a dénoncé la présence du comité des sages à la Ville. Deux mandats de recherche ont aussi été donnés à la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM dirigée par Léo-Paul Lauzon, l'un sur Stationnement de Montréal et l'autre sur la privatisation de l'eau. Les résultats de ces recherches ont été relatés dans les médias.

Nous avons aussi été très actifs au sein de la Coalition pour un débat public sur l'eau. Cette coalition groupe plusieurs syndicats de la Ville, le RCM, les conseillers de l'opposition et plusieurs groupes communautaires. Ses actions publiques ont débuté en février 1997 par la signature de la pétition contre toute forme de privatisation des services d'eau à Montréal et contre la tarification de l'eau dans le secteur résidentiel, ainsi qu'une grande fête populaire tenue le 25 février.

commission
gouvernementale ?

HUMEURS

Quand la réalité dépasse
l'affliction !

NOUVELLES
EXPRESS

Enfin, nous avons réalisé notre premier événement de marketing politique, la mise en bouteille de l'eau municipale sous étiquette Bourqu'ogne à ligoter. Cette activité qui avait pour but de dénoncer la privatisation de l'eau potable a pleinement rempli son objectif politique et a considérablement augmenté la notoriété du syndicat. Le succès médiatique a été pour nous sans précédent. Environ 300 bouteilles ont été distribuées aux médias, aux conseillers de l'opposition et aux groupes communautaires. Plusieurs d'entre eux ont rallié la Coalition pour un débat public sur l'eau par la suite. Le musée Juste pour rire a également demandé qu'on lui envoie une de nos bouteilles aux fins d'exposition. Bref, une expérience à répéter si l'occasion se présente.

Toutes ces actions ont demandé beaucoup de travail et un effort soutenu. Mais avons-nous le choix ? Pouvons-nous, aujourd'hui, nous contenter de défendre des intérêts corporatistes ? En tant qu'organisme dont les choix et les actions touchent la vie de la collectivité, nous avons certainement le devoir d'agir en acteur social responsable. Et c'est ce que nous essayons de faire avec le soutien et la participation toujours plus grande de nos membres.

Un acteur social responsable

par Michel Vézina
président

L'année 1996 a été principalement marquée par la lutte contre la privatisation des services municipaux. Les actions les plus diverses ont été orchestrées pour contrer les projets du maire. Les enjeux cruciaux se situent maintenant au niveau politique, et c'est sur ce terrain que nous devons agir si nous voulons conserver nos emplois, préserver le savoir-faire municipal et continuer d'offrir des services de qualité aux citoyens de Montréal.

Dès le début de l'année, nous avons formé un comité ad hoc constitué d'une quinzaine de nos membres pour se pencher sur les dossiers de privatisation les plus imminents. Ces dossiers ont fait l'objet de communications soutenues. Des relations médias ont été faites en continu sur les enjeux et les conséquences de la privatisation, et deux articles de fond ont été publiés dans les quotidiens.

De plus, nous avons participé à la commission parlementaire sur l'avant-projet de loi sur les sociétés d'économie mixte et à la commission Mireault chargée d'étudier l'application des articles 45 et 46 du Code du travail. Nous avons fait pression auprès du ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, pour que les modifications à la charte de la Ville, demandées par le maire Bourque, fassent l'objet d'une commission parlementaire. Ces demandes ont finalement été retirées.

Par ailleurs, la menace de la privatisation a donné lieu à des manifestations de solidarité syndicale comme nous n'en avons pas vues à la Ville depuis la bataille contre le gel des caisses de retraite au début des années 1970. Le regroupement formé de la plupart des syndicats de la Ville s'est prononcé contre la privatisation des services municipaux et a dénoncé la présence du comité des sages à la Ville. Deux mandats de recherche ont aussi été donnés à la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM dirigée par Léo-Paul Lauzon, l'un sur Stationnement de Montréal et l'autre sur la privatisation de l'eau. Les résultats de ces recherches ont été relatés dans les médias.

Nous avons aussi été très actifs au sein de la Coalition pour un débat public sur l'eau. Cette coalition groupe plusieurs syndicats de la Ville, le RCM, les conseillers de l'opposition et plusieurs groupes communautaires. Ses actions publiques ont débuté en février 1997 par la signature de la pétition contre toute forme de privatisation des services d'eau à Montréal et contre la tarification de l'eau dans le secteur résidentiel, ainsi qu'une grande fête populaire tenue le 25 février.

Enfin, nous avons réalisé notre premier événement de marketing politique, la mise en bouteille de l'eau municipale sous étiquette Bourqu'ogne à ligoter. Cette activité qui avait pour but de dénoncer la privatisation de l'eau potable a pleinement rempli son objectif politique et a considérablement augmenté

la notoriété du syndicat. Le succès médiatique a été pour nous sans précédent. Environ 300 bouteilles ont été distribuées aux médias, aux conseillers de l'opposition et aux groupes communautaires. Plusieurs d'entre eux ont rallié la Coalition pour un débat public sur l'eau par la suite. Le musée Juste pour rire a également demandé qu'on lui envoie une de nos bouteilles aux fins d'exposition. Bref, une expérience à répéter si l'occasion se présente.

Toutes ces actions ont demandé beaucoup de travail et un effort soutenu. Mais avons-nous le choix ? Pouvons-nous, aujourd'hui, nous contenter de défendre des intérêts corporatistes ? En tant qu'organisme dont les choix et les actions touchent la vie de la collectivité, nous avons certainement le devoir d'agir en acteur social responsable. Et c'est ce que nous essayons de faire avec le soutien et la participation toujours plus grande de nos membres.

Ce que
les membres
en pensent...

Que pensez-vous du rôle du gouvernement du Québec face à Montréal ?

*Propos recueillis par Jeanne Painchaud,
chargée de communication*

Les rapports qu'entretiennent la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec ont une incidence directe sur la bonne marche de la Ville. Profil a voulu connaître l'opinion des membres sur cette incontournable question.

L'attitude de Québec face à la crise de l'hôtel de ville : *damage control*

« Je trouve que le gouvernement du Québec est habile dans sa façon d'intervenir. Il dose ses interventions, sans s'engager formellement, prend son temps et mesure l'impact de ses décisions, qui pourraient se répercuter à d'autres municipalités. »

« Québec essaie de gérer la situation pour que la crise n'ait pas l'air d'une crise, pour ne pas ameuter les investisseurs, pour éviter que le maire ne soit atteint par des scandales. Québec fait du *damage control*. Mais de toute évidence, il en ressort que Montréal n'est plus considéré comme un interlocuteur valable par Québec... qui s'en défend bien. En effet, le coût serait beaucoup trop lourd pour Montréal. »

« Montréal n'est pas sous tutelle administrative, mais en fait, Montréal est sous tutelle politique : qu'on pense à l'attitude de Québec dans le dossier des sociétés d'économie mixte, dans le dossier du partenariat, etc. Québec n'a pas voulu changer le cadre administratif et législatif parce que l'administration en place n'a pas les qualités requises pour faire le travail. »



La Commission de développement de la métropole aura un rôle mineur

« La Commission de développement de la métropole est une réalité aujourd'hui parce que Montréal l'a réclamée voilà huit ans, dans le contexte du rapport Pichette. Ce projet n'est pas une idée de monsieur Bouchard, mais il n'est qu'un pâle reflet de ce que proposait le rapport Pichette, un projet lui-même très dilué par rapport à ce que proposait Montréal dans son mémoire pour une ville-centre. »

« La commission implique un «ménage" dans les instances. Le sort de la CUM pourrait être remis en cause, alors que la CUM a été imposée par Québec, notamment pour partager les coûts du transport en commun et de la police sur toute l'île de Montréal. »

« Il faut évidemment espérer une commission forte, mais elle n'aura jamais de pouvoir décisionnel parce que Québec n'a pas d'intérêt politique à ce qu'elle devienne forte. »

« Le ministre Serge Ménard n'a pas beaucoup d'appui au sein du gouvernement du Québec. Seul le premier ministre l'appuie. Si les ministres sectoriels ne donnent pas leur appui, la loi sur la commission restera lettre morte. »

« La question fondamentale à se poser, c'est : quelle est la place de la région métropolitaine dans le développement du Québec ? »



Québec n'a jamais reconnu la spécificité de Montréal

« Depuis 50 ans, le gouvernement du Québec ne reconnaît pas la spécificité de Montréal, quel que soit le parti au pouvoir. À Québec, on pense que c'est plutôt à Montréal de s'adapter au reste de la province ! De tout temps, Québec a perçu Montréal comme une ville où il était possible d'aller chercher des richesses pour pouvoir les répartir dans le reste de la province. Au début des années 1970, le rapport Hénault du gouvernement fédéral a fait changer un peu cette attitude, même si elle persiste encore aujourd'hui. »

« La reconnaissance de Montréal comme ville-centre est évacuée du débat. Que l'on pense à la réforme de l'aide sociale ou à la réforme en éducation, la question de la spécificité de Montréal est complètement évacuée alors que ce sont les problèmes qui se vivent au jour le jour à Montréal qui étaient à l'origine de ces réformes. Ce qui veut dire que le gouvernement du Québec est prêt, par l'entremise de la Commission de développement de la métropole, à faire de la région métropolitaine une préoccupation majeure, mais cela n'a aucune incidence sur les décisions des ministères sectoriels. C'est un non-sens. »

« Il n'y a pas de volonté politique de faire de Montréal une ville centrale. Il n'y a jamais d'arrimage entre les programmes provinciaux et les programmes municipaux, sauf peut-être depuis deux ans, le programme de revitalisation des quartiers centraux. »

« Face à ce problème, je constate que le conflit linguistique est complètement occulté. Dans les années

1970, la tentative de fusion de municipalités a échoué dans la région de Montréal à cause des blocs anglophone et francophone. Il y a en fait une raison purement électoraliste de ne pas faire de Montréal et de la région métropolitaine une région forte : si la carte électorale était redéfinie selon le poids démographique, et non pas selon une répartition territoriale, le Parti québécois ne serait tout simplement pas au pouvoir. »



Plus la péréquation fiscale est équilibrée, moins il y a d'étalement urbain

« Une problématique importante dont on n'a pas encore parlé aujourd'hui, c'est la péréquation fiscale. Il faut se rappeler que plus la péréquation fiscale est équilibrée, moins il y a d'étalement urbain. »

« Québec a évacué le problème fiscal de Montréal des enjeux régionaux pour en faire un problème à régler entre le maire et le ministre des Affaires municipales. C'est très grave de reléguer ainsi la fiscalité à un problème de second ordre ! »

« Ce n'est pas avec un cadeau de 30 millions de dollars du gouvernement du Québec que le problème de fiscalité va se résoudre à Montréal. Il faudrait plutôt calculer les coûts réels liés à l'étalement urbain : le coût de construction de bretelles d'autoroute, mais aussi le coût des nouveaux hôpitaux, des nouvelles écoles, etc. Mais pour en arriver là, il faut avoir beaucoup de courage politique, et je ne crois pas qu'à Québec, cette volonté politique existe. »

« Et il ne faut pas oublier la Loi sur le zonage agricole. Cette loi devrait être beaucoup plus sévère, ce qui permettrait de mettre un frein à l'étalement urbain. »

« Ce n'est que tout récemment que des municipalités comme Longueuil ou Laval se sont jointes aux revendications de Montréal. En fait, c'est depuis que ces municipalités perdent à leur tour des résidents au profit de Sainte-Julie ou de Mascouche. »



Un maire faible affaiblit Montréal

« L'équipe qui remplacera l'administration actuelle devra réparer les pots cassés et aura une sérieuse pente à remonter. Actuellement, Montréal paie pour l'absence de coordination et de vision. »

« Montréal doit avoir une vision et donner une orientation claire en matière de transport en commun, de logement, etc. Un maire fort arrive à influencer les décisions gouvernementales en créant des alliances avec d'autres municipalités et d'autres institutions. Le dossier du déménagement de l'Hôtel-Dieu, sous

l'administration Doré, est un bon exemple de concertation des forces vives du milieu montréalais. Grâce à un leadership fort, la Ville a su faire reculer le gouvernement dans le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies. »

« Montréal est absent des débats. Même dans les petits dossiers, Montréal n'a aucune prise. Je pense à l'implantation de l'Agence spatiale à Saint-Hubert. »

« Dans beaucoup de dossiers, la Ville continue de fonctionner parce que ce sont des individus qui décident de poursuivre le travail, malgré les actions du maire. Mais s'il faut continuer de fonctionner de la sorte pendant encore deux ans, ce sera très long ! »



Du nouveau du côté de nos assurances médicaments

par *Martine Primeau*
chargée de communication

L'entrée en vigueur de la loi 33, le 1er janvier 1997, instaure un nouveau régime d'assurance médicaments, universel et obligatoire pour tous les citoyens du Québec. La loi fixe également de nouvelles normes minimales pour tous les régimes privés d'assurance, en l'occurrence celui de la Ville de Montréal.



Subséquentement, la Ville a donc dû modifier certains paramètres de son régime d'assurance collective, puisque la nouvelle loi oblige les employeurs ayant un régime d'assurance invalidité à offrir à leurs employés un régime d'assurance médicaments au moins égal à celui de la RAMQ. Cette modification s'applique uniquement à l'assurance médicaments et ne touche pas les soins dentaires ou autres soins.

Les employés permanents continuent d'être couverts par le régime de la Ville, c'est-à-dire par un contrat d'assurance collective qui comprend les médicaments, les soins dentaires, les soins optiques et les autres soins médicaux, soit physiothérapie, psychologie, chiropractie, ostéopathie, acupuncture, etc.

Par contre, les employés qui cotisent à la caisse de retraite, tels les occasionnels, et qui ne sont pas assurés par un autre régime privé d'assurance collective, ont l'obligation d'adhérer au nouveau régime offert par la Ville, uniquement pour la portion médicaments.

Tout employé qui ne cotise pas à la caisse de retraite, par exemple un auxiliaire, et qui n'est pas couvert par un autre régime privé d'assurance collective a l'obligation de s'assurer auprès du régime de la RAMQ.

De plus, si votre conjoint n'est pas couvert par un régime

privé d'assurance collective et que vous êtes couvert par le régime de la Ville, votre employeur a l'obligation d'assurer votre conjoint et vos enfants, le cas échéant.

Important :
un formulaire à remplir

Vers le 16 décembre dernier, chaque professionnel permanent, occasionnel ou auxiliaire a dû recevoir à la maison, par courrier, un communiqué du Service du personnel portant sur l'assurance médicaments, accompagné d'un formulaire à remplir et à retourner au plus tard le 31 décembre 1996. Il était important de retourner ce formulaire. Si vous ne l'avez pas fait, contactez Christine Vallée ou Lucien Jolicoeur au 872-5821.

Dans le contexte du renouvellement du contrat d'assurance collective couvrant toutes les assurances complémentaires et en tenant compte de l'impact de la loi 33, le syndicat a entamé le processus de négociation avec l'employeur.

Les principaux enjeux de cette négociation consistent à payer les assurances complémentaires autrement que par la cotisation supplémentaire de 1 % à la caisse de retraite et, par le fait même, d'éclaircir tous les aspects monétaires liés aux assurances complémentaires pour tous les professionnels, qu'ils soient permanents, occasionnels ou auxiliaires.

La privatisation de l'eau potable à Montréal

Un avantage pour qui ?

par Odile Chevrolat
chargée de communication

Nous sommes tous concernés par la privatisation de l'eau potable à Montréal. L'eau est une ressource rare pour nombre d'habitants de notre planète, mais une richesse qui semble aller de soi pour les Québécois et les Montréalais. Dans un pays comme le nôtre, où la libre entreprise est le fondement de l'économie, quoi de plus naturel que d'envisager faire commerce de cette ressource. Ça coule de source ! Et c'est justement ce à quoi songe la Ville de Montréal, mais au profit de qui ?

La situation financière difficile amène l'administration municipale à chercher de nouvelles sources de revenus pour équilibrer son budget. Pour y arriver, elle envisage de privatiser en totalité ou en partie certains services municipaux. Parmi tous les projets qui sont sur la table, le principal est celui de la privatisation de la gestion de l'eau potable. Les conséquences pourraient être énormes. La Ville risque de perdre une expertise reconnue à l'échelle nationale et internationale, et la population ne peut que s'appauvrir.

Le président de notre syndicat, Michel Vézina, affirme à cet égard que « la privatisation de l'eau entraînera forcément une révision du système de tarification en vigueur et, par conséquent, une augmentation de la facture de l'eau pour les contribuables. L'entreprise privée fera des profits grâce à une ressource qui appartient à la collectivité, sans que cet argent ne soit réinvesti au bénéfice de la société. »

Les arguments de la Ville en faveur de la privatisation reposent notamment sur les coûts d'entretien des infrastructures et de réfection du réseau d'aqueduc. Selon Michel Vézina, ces arguments sont complètement fallacieux. « D'une part, et de l'aveu même de la Ville, ces coûts sont beaucoup moins importants que ce qui était anticipé. D'autre part, la cote de la Ville est suffisamment bonne pour qu'elle effectue l'emprunt nécessaire et ce, bien mieux que n'importe quelle entreprise privée puisqu'elle bénéficie de taux d'intérêts préférentiels. De plus, la privatisation du service d'eau n'entraînera pas

forcément un accroissement des dépenses reliées à l'entretien du réseau d'aqueduc. Il y a fort à parier que l'entreprise privée minimisera au possible ces dépenses qui grugeraient ses profits. »

Un autre argument a commencé à circuler, pavant le terrain celui-là à la tarification résidentielle. Il s'agit du soi-disant gaspillage que font les Montréalais de l'eau potable. On affirme que les Montréalais consomment deux fois plus d'eau que les Torontois, mais on ne dit pas si ce sont les résidents ou les entreprises, les commerces et les institutions. Des chiffres ont été avancés à ce propos, les résidents ne consommeraient que 25 % de l'eau potable à Montréal. Les Montréalais sont locataires à 75 %, ce ne sont certainement pas eux qui remplissent des piscines ou arrosent des pelouses.

Il est vrai que l'eau est une ressource précieuse qu'il faut éviter de gaspiller. Mais si l'on veut inciter la population à consommer moins d'eau, il y a d'autres moyens que l'installation de compteurs d'eau dans les maisons. L'eau n'est pas gratuite et il faut sensibiliser les gens à cette réalité. Les Montréalais sont déjà taxés pour l'eau. Le coût de l'eau est intégré au compte de taxes foncières sans qu'il soit visible, donnant une impression de gratuité. Rendre le coût de l'eau apparent sensibiliserait les gens à sa valeur et pourrait les inciter à l'économie. On peut aussi faire la promotion d'appareils qui réduisent le débit d'eau. Ces appareils sont peu coûteux et faciles à installer.

La privatisation de l'eau n'est pas une décision profitable pour Montréal et les Montréalais. La principale expérience de privatisation à la Ville a donné des résultats peu concluants. La vente du stationnement à la Chambre de commerce n'a pas généré de revenus additionnels ; au contraire, elle a privé la Ville d'une source de revenus qu'elle possédait auparavant. Et les Montréalais paient maintenant plus cher pour le stationnement.

Qu'arrivera-t-il si le service d'eau est privatisé à Montréal ? Se pourrait-il que les Montréalais augmentent leur consommation de vin si, comme dans certains pays, celui-ci devient moins cher que l'eau ? La Montréalaise plus chère que le Bordeaux, fiction ou réalité à envisager ?

Méfions-nous de l'eau qui dort !

par Carole Paquin

conseillère en communication

L'automne dernier, l'administration Bourque transmettait au gouvernement du Québec toute une série de demandes de modifications à sa charte constituante. Sous les pressions de plusieurs groupes d'intérêt, dont notre syndicat, qui jugeaient ces demandes inacceptables, le gouvernement a émis une fin de non-recevoir à leur endroit. La Ville a finalement retiré ses demandes qui toutes allaient dans le sens de concentrer davantage de pouvoir entre les mains du comité exécutif et de donner au maire les coudées franches pour sous-traiter et privatiser sans trop consulter.



Mais ce contretemps n'était pas pour arrêter le maire. Essuyant un refus d'un côté, il réclame ensuite, par la voix de sa présidente du comité exécutif, des assouplissements majeurs au projet de loi sur les sociétés d'économie mixte. Madame Elogan s'insurge contre l'assujettissement des SEM à l'article 45 du Code du travail qui obligerait d'éventuelles SEM à respecter nos conventions collectives et contre le droit de réserve du gouvernement du Québec d'ordonner un référendum sur une question litigieuse. Autrement dit, on veut pouvoir privatiser à sa façon. Encore une fois, la Ville se fait remettre à sa place non seulement par le ministre Trudel, mais aussi par l'opposition libérale qui, devant le caractère outrancier des demandes, fait chorus avec le PQ.

Dernière remise à l'ordre et dernier repli : au lendemain de la grande soirée populaire contre la privatisation de l'eau, le maire annonce le report aux calendes grecques de son projet bidon de

consultation publique. En entrevue, le maire, piteux, dit qu'il n'a d'autre choix puisqu'on lui bloque tous ses projets. Pour une fois, le maire a raison. La tactique du *damage control* a, jusqu'à maintenant, été efficace, mais méfions-nous. Bien qu'un moratoire ait été décrété sur tous les projets de privatisation, nous savons que des pourparlers se poursuivent en privé avec plusieurs entreprises. Les projets du maire, soutenus par des lobbies puissants et efficaces, pourraient finir par voir le jour.

La Commission de développement de la métropole, commission régionale ou commission gouvernementale ?

par Louis-Alain Ferron
conseiller en planification

Le 19 décembre dernier, le ministre d'État à la Métropole, M. Serge Ménard, déposait le projet de loi 92 créant la Commission de développement de la métropole. Le ministre Ménard concrétise ainsi l'urgence d'agir puisqu'à peine 40 jours s'étaient écoulés depuis le forum de consultation qu'il avait tenu sur le sujet les 7 et 8 novembre. Notre syndicat avait fait entendre sa voix en déposant un mémoire et en déléguant à ce forum quatre représentants qui ont participé aux ateliers au même titre que les élus et les représentants de nombreux organismes de la région. Le projet de loi 92, dans sa facture actuelle, soulève cependant de nouvelles interrogations et amène le SPPMM à reformuler certaines des réserves qu'il avait déjà exprimées en novembre dernier. Un deuxième mémoire a donc été déposé le 21 février ; le SPPMM en exposera les tenants et les aboutissants en commission parlementaire le 18 mars. Un condensé de ce mémoire est présenté ici.

La création de la Commission de développement de la métropole s'inscrit dans un processus de questionnement sur le développement et l'avenir de la région de Montréal, processus qui a cours depuis de nombreuses années. Pour apprécier la pertinence de la commission proposée, il faut d'abord rappeler trois éléments fondamentaux du diagnostic posé au cours de ce processus. Le premier de ces éléments de diagnostic porte sur l'absolue nécessité de partager une vision intégrée du développement, afin d'augmenter la cohérence des politiques et des actions des deux paliers que sont les gouvernements et les divers acteurs régionaux. Il faut, en effet, mettre fin aux interventions sectorielles souvent contradictoires et improductives qui ont trop souvent freiné le développement de Montréal.

Les deuxième et troisième éléments de diagnostic à rappeler portent sur la reconnaissance du rôle moteur du centre dans le développement de la région et du Québec dans son ensemble et sur une nécessaire réforme de la fiscalité. Cette réforme, accompagnée d'un pacte fiscal éliminant les inéquités entre le centre et les couronnes, est un préalable incontournable à la relance économique de la métropole.

La commission répondra-t-elle à ces attentes ?

Le projet de loi créant la Commission de développement de la métropole nous fait comprendre que cette commission sera, en pratique, un comité consultatif pour le ministère d'État à la Métropole et les ministères du

gouvernement du Québec dans des domaines particuliers relevant de leur compétence, en regard desquels la commission se voit confier des pouvoirs de recommandation : développement économique, aménagement du territoire, planification des transports et gestion intégrée des déchets.

Il en est ainsi puisque le gouvernement du Québec peut approuver, par décret, les recommandations et les plans de la commission, avec ou sans modification, et que ce décret peut indiquer la façon dont le gouvernement, ses ministères ou organismes sont liés par ce plan. Quoique nous comprenions fort bien que les ministères concernés ne veulent pas déléguer leur pouvoir à une commission régionale, un autre mécanisme comportant un minimum d'engagement gouvernemental face à la commission doit être trouvé. Un simple engagement moral du gouvernement du Québec n'est pas suffisant.

De plus, la Commission de développement de la métropole ne disposera, en vertu de l'actuel projet de loi, d'aucun pouvoir à l'égard des municipalités, de la CUM et des MRC qui composent son territoire. Comment alors pourront prendre effet les décisions de la commission ? Uniquement par décret gouvernemental ?

Deux autres lacunes du projet de loi nous font douter que la commission soit en mesure de répondre aux attentes du milieu. En premier lieu, le projet de loi 92, tout comme la déclaration du ministre et les notes explicatives qui l'accompagnent, demeurent d'un mutisme inquiétant quant à l'importance accordée à la consolidation et au développement du centre comme moteur de la vie économique, sociale et culturelle de la région. L'importance du centre ne transparaît ni dans la mission de la commission, ni dans la composition de son conseil, ni dans celle de son comité exécutif. Quant à la problématique de la fiscalité municipale, elle est complètement évacuée du projet de loi, si ce n'est un pouvoir de recommandation sur la gestion et le financement des infrastructures et des équipements récréatifs, touristiques ou culturels, à formuler avant le 31 décembre 1998. L'absence de solutions concrètes, et à court terme, à la problématique de la fiscalité municipale freinera la relance et risque fort d'entraver sérieusement l'efficacité de la commission dans son rôle de soutien au développement.

En second lieu, le projet de loi fait fi de l'expertise régionale en place. Les stratégies de développement économique, le cadre d'aménagement et les plans de transport et de gestion intégrée des déchets ne seront élaborés qu'avec la collaboration des ministères sectoriels concernés. Faut-il rappeler au ministre qu'il n'y a pas que des élus dans la région montréalaise, et des fonctionnaires à Québec. Tous les professionnels de la Ville de Montréal et de la CUM, sans oublier ceux des autres municipalités et des MRC, ont développé une expertise et une connaissance pratique approfondie dont la région doit tirer profit. Ils doivent pouvoir participer activement au développement de la région où ils travaillent et habitent, en réalisant les divers plans pour la commission et en effectuant les analyses sur lesquelles s'appuieront ses recommandations.

Commentaires et recommandations

Le mémoire du SPPMM à la commission parlementaire sur l'étude du projet de loi 92 comporte, en plus des observations ci-dessus relatives à la pertinence même de la commission face aux objectifs à atteindre, un certain nombre de recommandations portant sur son territoire, sa composition, ses fonctions et ses pouvoirs.

Outre la cohérence à adopter en matière de découpages territoriaux dans la région, les éléments essentiels à retenir du mémoire en ce qui a trait à la définition du territoire de la commission sont le respect des limites territoriales des MRC existantes et l'inclusion des MRC, notamment celle de Rivière-du-Nord, qui font partie de la problématique régionale. Un élément important recommandé par le SPPMM est la possibilité pour la commission d'émettre des recommandations relatives aux MRC limitrophes, notamment à cause des effets prévisibles de débordements conséquents à un contrôle de l'étalement urbain et de la nécessité d'assurer la continuité des réseaux de transport et d'infrastructures, ainsi que la cohérence de certaines orientations.

La composition de la commission doit également être revue puisque les territoires de la CUM et de la Ville de Montréal y sont sous-représentés. La Commission de développement de la métropole devant être décisionnelle dès le départ, les représentants des milieux socio-économiques ayant droit de vote, ne sont à leur place ni au conseil ni au comité exécutif, pour des raisons évidentes d'imputabilité. Sans remettre en cause l'importance de la concertation entre les élus et les divers acteurs socio-économiques, le SPPMM s'interroge sur le bien-fondé de faire de la commission de lieu de concertation. Un conseil régional de développement relevant de la commission qui remplacerait les cinq CRD actuels ne constituerait-il pas un meilleur forum de dialogue entre les représentants socio-économiques, les élus régionaux et les députés ?

Quant aux quatre principaux domaines de pouvoir donnés à la commission, à savoir le développement économique, l'aménagement du territoire, le transport et la gestion des déchets, ils doivent nécessairement être abordés de façon intégrée. Les interdépendances entre ces domaines sont, en effet, si fortes et si évidentes que nous ne pouvons plus, collectivement, nous permettre d'aborder sectoriellement ces composantes d'une même réalité, sans les intégrer dans une vision commune, sur une base régionale. C'est même un des principaux défis que doit relever le gouvernement en misant sur la régionalisation.

Le SPPMM appuie la création d'une Commission de développement de la métropole, mais d'une commission décisionnelle, ayant certains pouvoirs face à la CUM, aux MRC et aux municipalités, et envers laquelle le gouvernement prend des engagements précis, à tout le moins pour ce qui est des délais de réponse. Dans le contexte actuel, un comité consultatif de plus, c'est trop peu, trop tard. Pour que la création de cette commission marque un pas significatif vers la mise en oeuvre de solutions concrètes, elle doit, dès le départ, disposer de plus de pouvoirs que ne le prévoit le projet de loi et tirer profit de

l'expertise régionale.

Le SPPMM convie donc le ministre d'État à la Métropole, M. Serge Ménard, à **oser, encore plus, la métropole.**



Syndicat des professionnelles
et professionnels municipaux
de Montréal

**Membre du Conseil québécois
des professionnels, professionnelles
et cadres (CQPC)**

Collaborateurs

Jacques Boivin
Marielle Delorme
Louis-Alain Ferron
Laurent Lavigne
Carole Paquin
Michel Vézina

Secrétariat

Hélène Gauthier

Direction artistique

Guylaine Bérubé Design

Imprimé par MP Photo

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Permanence syndicale

Siège social :

281, St-Paul est
Bureau 101
Montréal (Québec) H2Y 1H1

Téléphone : 845-9646
Télécopieur : 844-3585

Exécutif

Président

Michel Vézina 845-9646

Secrétaire

Lise Langlais

Trésorier

Lucille Prud'homme

Vice-président CUM

Louis-Alain Ferron

Vice-président Ville

Laurent Lavigne

Vice-président Relations de travail

Alain Ruel 872-4555

Vice-présidente Administration et formation

Philippe Briand

Comités

Caisse de retraite

Gisèle Jolin

Développement professionnel

Azad Temisjian

Communication

Carole Paquin

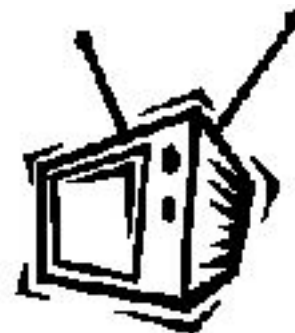
Registrariat

Alain Ruel

Quand la réalité dépasse l'affliction !

par Jacques Boivin
conseiller en planification

C'est connu, l'évolution de l'humanité a atteint son apogée avec l'apparition de l'homo-fonctionnarus. Contrairement à ses prédécesseurs, dont la vulnérabilité était fonction des modifications de leur environnement externe (exemples : glaciations, volcans, tyrannosaures en appétit, etc.), l'homo-fonctionnarus est particulièrement sensible aux bouleversements qui secouent son environnement interne. Ainsi, lorsque le doux ronronnement de son administration publique s'interrompt ou connaît des ratées de moteur, l'homo-fonctionnarus intériorise avec angoisse les moindres soubresauts, et toute sa perception de la réalité s'en trouve altérée. Insidieusement, les remous d'organigramme et les turbulences politico-administratives s'immiscent dans la chaude intimité de son foyer et teintent sa lecture de la quotidienneté. La preuve ? Constatez par vous-mêmes l'impact de la crise à l'hôtel de ville lorsque, le soir venu, après une rude journée de labeur, je jette mon dévolu sur le Télé-Presse :



(2) ENCORE MONTRÉAL CE SOIR !

(2) URGENCE

Suite à une injection, le chirurgien-chef ne parvient pas à procéder à l'ablation de deux organes vitaux. L'organisme survivra-t-il ?

(10) LE MATCH DE LA VILLE

(17) DROIT DE PAROLE

Cette semaine, en direct de l'hôtel de ville.

(35) CINÉ-FAMILLE :
Astérix et la zizanie

La discorde règne dans le paisible village d'Exécutix, à un point tel que la potion magique du druide Générrix des Électix reste sans effet. Plus que jamais, le Chef du village craint que le ciel ne lui tombe sur la tête.

(2) MONTRÉAL QQ

(35) LA GUERRE DES CLANS

(2) LA PETITE VIE

Craignant que la crise à l'hôtel de ville ne perturbe la collecte des vidanges, Pôpa vire au vert et brigue la présidence de son éco-quartier.

(10) CHAMBRES EN VILLE

La cohabitation, c'est pas évident!

(2) Ô-MAIRE-TOI :
LA LOI DU SILENCE

(35) LA MAISON DES GENS
RICHES ET CÉLÈBRES

Dominique Michel nous fait visiter un local du Vieux-Montréal réputé pour son ameublement.

(10) LES JOYEUX NAUFRAGÉS

En pleine tempête, alors que le bateau prend l'eau et que le compas fait des siennes, le capitaine congédie son fidèle second et confie le gouvernail à Ginger.

(2) PATROUILLE DU COSMODÔME

Voyageant aux confins de l'univers sur un vaisseau financé à crédit, le capitaine Kirk découvre une civilisation dont le mode de gestion local se révèle nébuleux.

(2) LA FRACTURE

(17) PLAISIRS D'ÉLIRE

(35) CINÉ-FICTION :

Indépendant Day !

Suspense. Des étrangers venus d'un autre univers politique détraquent le fonctionnement des institutions démocratiques. Scénario truffé de rebondissements et forte dose d'improvisation, fin imprévisible (À suivre).

(10) SOUS UN FIEL VARIABLE

(35) LES ENVAHISSEURS

(2) LA MÉTÉO

Nébulosité croissante et pas d'éclaircissement en vue!

NOUVELLES *express*

Attention ! L'assemblée générale est reportée

L'assemblée générale annoncée pour le 24 mars est reportée au lundi 7 avril à 17 h. Inscrivez cette date à votre agenda et faites un effort pour y assister. Les enjeux actuels sont déterminants, et les décisions doivent être prises par le plus grand nombre de professionnels.

Merci de votre générosité !

Cette année, nous nous sommes surpassés. En plus des denrées sèches, une somme de 1 078 \$ a été recueillie pour les plus démunis lors de notre assemblée générale de Noël. Nous remercions les donateurs, tout particulièrement Michel Vézina dont la magnifique et rarissime cravate a été mise aux enchères. Michel s'est déjà procuré une autre cravate pour notre prochaine campagne.

Ancienneté : les questionnaires tardent à nous parvenir

Il nous manque encore 150 questionnaires dûment remplis sur l'ancienneté à la Ville. Nous vous rappelons que les erreurs de dates peuvent entraîner des complications au moment de votre retraite si elles ne sont pas corrigées. Nous vous prions donc de remplir votre questionnaire et de nous le retourner dans les plus brefs délais.

Avez-vous une adresse Internet ?

Notre site est sur le point d'être mis en fonction, et nous aurons bientôt besoin d'aide pour le gérer. Ceux et celles qui sont intéressés peuvent communiquer avec Laurent Lavigne au 845-9646. De plus, si vous avez une adresse Internet à la maison ou à la Ville, communiquez-la à Hélène Gauthier par télécopieur au 842-5281.

Augmentation de notre traitement

Nos échelles de salaires et nos augmentations statutaires augmentent de 1,2 % cette année. Ce pourcentage représente 75 % de l'indice des prix à la consommation qui a été de 1,6 % en 1996. L'augmentation est rétroactive au 1er janvier 1997, et la Ville est tenue d'effectuer les corrections à notre traitement avant le 1er avril prochain.

5^e anniversaire des prestations supplémentaires de chômage

Depuis le 10 avril 1982, les professionnels de la Ville qui ont des enfants peuvent bénéficier d'un congé de maternité de 20 semaines ou d'un congé d'adoption de 12 semaines payé à 90 % de leur salaire. L'accès aux prestations supplémentaires de chômage a constitué un gain important pour les professionnelles qui désirent fonder une famille.

Montréal, en musique

Vous jouez de la guitare, de la flûte, du saxophone, de la batterie ou du piano ? Eh bien ! un orchestre formé d'employés de la Ville est actuellement en formation et recherche des musiciens ! Cette initiative, parrainée par l'Association du centre Pierre-Charbonneau, a pour objectif de soutenir des événements de financement au profit d'organismes à but non lucratif. Si ce projet qui joint l'utile à l'agréable vous intéresse, appelez au 872-6644.

Une soirée enlevée

Le spectacle contre la privatisation de l'eau à Montréal, organisé par la Coalition pour un débat public sur l'eau, a été un immense succès. Plus de 1000 personnes y ont assisté et environ 300 autres l'ont vu sur vidéo à l'extérieur de la salle, faute de places à l'intérieur. Une pétition circule actuellement, n'oubliez pas de la signer, si ce n'est déjà fait.